

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

4/2 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

Suite au vote de la Décision Budgétaire Modificative n°2 en octobre 2019, quelques ajustements supplémentaires doivent être opérés.

1. Section de fonctionnement

a. Opérations réelles

Par délibération 4/1 du 28 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'une provision pour un montant de 54 526,68 € correspondant à une créance de la Ville dont le recouvrement était fortement compromis compte tenu de la probable insolvabilité du débiteur. Un recouvrement partiel de cette créance a toutefois été réalisé à ce jour pour un montant de 3 280 €. Il convient donc d'effectuer une reprise sur provision correspondant au montant de ce recouvrement.

En parallèle, un complément de crédits est prévu pour les frais d'énergie et d'électricité des bâtiments communaux (3 280 €).

b. Opérations d'ordre

Il convient de prendre en compte les travaux réalisés en régie en 2019 pour un montant total de 54 861,37 €.

Le virement à la section d'investissement est ainsi augmenté de 54 861,37 € afin d'équilibrer ce transfert d'ordre budgétaire.

2. Section d'investissement (opérations d'ordre)

Les inscriptions budgétaires correspondent à la reprise des travaux réalisés en régie en 2019 (54 861,37 €) et à l'augmentation du virement à la section d'investissement pour un même montant.

La Décision Modificative n° 3 du budget principal de la Ville s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement : **+ 58 141,37 €**
- en section d'investissement : **+ 54 861,37 €.**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES NOUVELLES			RECETTES REELLES NOUVELLES		
Imputation	libellé	montant	Imputation	libellé	montant
Chapitre 920 92020 60612	Energie - Electricité	3 280,00	Chapitre 932 nature 7817	Reprise sur provision pour risques	3 280,00 €
	sous-total	3 280,00		sous-total	3 280,00
DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES			RECETTES D'ORDRE NOUVELLES		
Imputation	libellé	montant	Imputation	libellé	montant
Chapitre 939	Virement à la section d'investissement	54 861,37	Chapitre 934 nature 722	Travaux en régie 2019	54 861,37
	sous-total	54 861,37		sous-total	54 861,37
FONCTIONNEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL		58 141,37	FONCTIONNEMENT RECETTES TOTAL GENERAL		58 141,37
INVESTISSEMENT					
DEPENSES REELLES NOUVELLES			RECETTES REELLES NOUVELLES		
Imputation	libellé	montant	Imputation	libellé	montant
		0,00			0,00
	sous-total	0,00		sous-total	0,00
DEPENSES D'ORDRE NOUVELLES			RECETTES D'ORDRE NOUVELLES		
Imputation	libellé	montant	Imputation	libellé	montant
Chapitre 914 nature 2121 nature 2128 nature 21311 nature 21312 nature 21316 nature 21318 nature 2188	Travaux en régie 2019 Travaux en régie 2019 Travaux en régie 2019 Travaux en régie 2019 Travaux en régie 2019 Travaux en régie 2019 Travaux en régie 2019	8 918,95 2 866,44 5 597,12 11 380,27 9 936,71 12 010,21 4 151,67	Chapitre 919	Virement de la section de fonctionnement	54 861,37
	sous-total	54 861,37		sous-total	54 861,37
INVESTISSEMENT DEPENSES TOTAL GENERAL		54 861,37	INVESTISSEMENT RECETTES TOTAL GENERAL		54 861,37

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser une reprise sur provision d'un montant de 3 280 € au compte 7817 (recettes de fonctionnement) correspondant à la dotation pour provision d'un montant de 54 526,68 € passée au compte 6817 en 2018 (dépenses de fonctionnement),
- adopter la Décision Budgétaire Modificative n°3 du budget principal de la Ville telle qu'elle se présente ci-dessus.